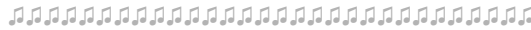


Marchés aux puces dimanche 4 octobre 2026

Talon réponse à renvoyer avant le 27 septembre 2026 à :
M. Thierry Hantzberg - 13B rue de Daubensand - 67230 OBENHEIM

Pour tout renseignement : harmonie.obenheim@gmail.com ou Tél. 06 14 20 00 69

REGLEMENT



en raison du droit applicable en Alsace-Moselle, les professionnels ne peuvent participer aux marchés aux puces les dimanches et jours fériés, seuls les particuliers peuvent y prendre part et doivent solliciter au préalable une autorisation individuelle d'occupation du domaine public auprès de l'association Harmonie Obenheim par le présent bulletin d'inscription **OBLIGATOIRE**. Les exposants qui ne peuvent justifier de leur identité seront **refoulés**. Les exposants doivent respecter les mesures de largeur et de profondeur de leur emplacement sans débordement afin de laisser l'accès libre aux véhicules de secours à tout moment de la journée. L'exposant est prié de laisser l'endroit occupé dans un état correct, rien ne devra rester sur place. L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident survenant lors de la manifestation.

La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion, la vente d'animaux vivants sont strictement interdites. L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché. Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite. Toute utilisation de moyen de chauffage est interdite. Les animaux doivent être tenus sur place. Toute déclaration ou vente frauduleuse sera sanctionnée. Le comité organisateur se réserve le droit exclusif de la gestion des ventes de boissons et denrées alimentaires y compris viennoiseries, panaderie, crêpes, gaufres, chouchous et toutes autres denrées de ce type. **Toute réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte. Aucun remboursement en cas de désistement.** Les emplacements sont loués par mesure de 5 mètres linéaires au prix de 15 € la place. Il n'y a pas de mesure intermédiaire. Exemples : 5ml = 15 €, 10ml = 30 €, ...

Mise en place des exposants de 6h00 à 8 h30.

La réservation de la place vaut acceptation du présent règlement déposé en mairie. Merci de le respecter. **En cas de non respect de ce règlement l'association organisatrice est seule juge et peut procéder à l'exclusion de toute personne contrevenante à tout moment de la journée.**

BULLETIN D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE (à compléter intégralement sous peine de nullité)

Nom – Prénom :

Adresse postale complète :

.....

Adresse courriel :@.....

Numéro de tél :

Véhicule utilitaire, camionnette : oui – non

Type de **pièce d'identité** présentée : n°

Délivrée par :

Délivrée le : / /

Type d'articles vendus :

Réservation de : ... emplacement(s) de 5 ml à 15€

soit ... ml (obligatoirement un multiple de 5)

Règlement de la somme de :€ (obligatoirement un multiple de 15 €)

(Chèque à l'ordre de la société de musique Harmonie d'Obenheim)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement fourni avec la présente fiche et atteste sur l'honneur de ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

Date :/...../2026

Signature :